Commission Départementale des Activités Sportives
Section FEMININES

Procès-Verbal n° 38

Réunion du :	Mardi 16 mai 2023
Président :	M. Guy BOUCHON
Référent C. Féminine :	Mme Lydie BASTIEN
Secrétaire :	Mme Huguette CARPENTIER
Présents :	MM. Frederic BAUMANN - Raymond CAZEAUX - Yves FRACHET

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

LA COMMISSION FEMININES SE REUNIE TOUS LES MARDIS

ORDRE DU JOUR

- 1/2 FINALE COUPE DU VAR
- Feuilles de matchs manquantes
- Dossiers transmis à la C.S.R.

COUPE DU VAR SENIORS A 11

1/2 FINALE
A jouer le 21.05.2023
Sur le terrain du club premier nommé

RC LA BAIE / SPORTING CLUB DE TOULON

COUPE DU VAR U15F

1/2 FINALE
A jouer le 20.05.2023
Sur le terrain du club premier nommé

LA SEYNE FC / US CARQUEIRANNE LA CRAU
EFC FREJUS ST RAPHAEL / FC PUGETOIS

BARRAGE ACCESSION EN R1

Les barrages se joueront sur 2 journées, les 28 mai et 4 juin 2023.

Principe du plateau :
Les 5 premiers de chaque district plus le barragiste de R1 se rencontrerons par match aller-retour après tirage au sort.
Les trois équipes vainqueures des confrontations aller-retour du barrage accèderont au championnat régional 1 féminin la saison suivante.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1ère parution

FEMININE Séniors à 8 D1
A.S.ST CYR / BESSES SPORTS du 14/05/2023 (54061.2)

2ème parution

COUPE DU VAR Séniors à 8
LA SEYNE FC / LA VALETTE U.A du 07/05/2023 (58256.1)

DOSSIERS TRANSMIS A LA C.DES STATUTS ET REGLEMENTS

FEMININE Séniors à 8 D2
FC PAYS DE FAIENCE / U.S SANARYENNE du 14/05/2023 (58196.1)

U15F à 8
U.S CARQUEIRANNE LA CRAU / J.S BEAUSSETANNE du 13.05.2023 (55354.1)
LA SEYNE FC / TOULON ELITE du 13/05/2023 (55357.1)

Prochaine réunion
Mardi 23 mai 2023

La Référente C. Féminine : Lydie BASTIEN
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER